



Le 16 avril 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE DU LUNDI 1^{er} JUIN 2026

Par lettre en date du 16 avril, le Gouvernement a demandé le retrait de l'ordre du jour du lundi 1^{er} juin de la proposition de loi visant à lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du lundi 1^{er} juin 2026 s'établit comme suit :

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 1^{er} juin 2026

À 15 heures et le soir

- Proposition de loi concernant la **représentativité** au sein des **unions régionales des professionnels de santé**, présentée par Mme Corinne IMBERT (procédure accélérée) (n° 427, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 22 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 27 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 29 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 1^{er} juin début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 30 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 29 mai à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à améliorer l'accès au **logement** des **travailleurs des services publics**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 29 mai à 15 heures

- Projet de loi relatif à la **régulation** de l'**enseignement supérieur privé** (procédure accélérée) (n° 313, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 18 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 20 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 28 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 1^{er} juin début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 29 mai à 15 heures